

Image not found or type unknown



Refus en restauration rapide

Par **mamanallaitante**, le **09/06/2013** à **15:43**

Bonjour

j'aimerais savoir si un restaurant rapide a le droit de me refuser de me servir un sandwich sans certain ingrédients sous prétexte que celui-ci est en promotion limiter dans le temps (je ne voulais que le pain le fromage et le poulet du sandwich pour raison de santé) je voulais payer quand meme le prix indiquer je n'est pas demander de reduction de prix !
Ce fameux restaurant rapide m'a affirmé qu'il existait une loi pour ça

Merci de votre réponse

Par **janus2fr**, le **09/06/2013** à **16:53**

Bonjour,

Qu'il existe une loi, j'en doute...

En revanche, ce restaurant vend un produit clairement défini. Il peut effectivement refuser d'en modifier la composition pour vous seul. Soit vous achetez tel qu'il est, soit vous n'achetez pas.